



## Rapport des dépenses de campagne du représentant officiel ou de la représentante officielle d'un parti

Référence : *Loi électorale*, article 127.19

---

### **BUT**

Cette directive a pour but de prescrire la forme que doit prendre le rapport des dépenses de campagne à la direction d'un parti, que le représentant officiel ou la représentante officielle du parti doit produire.

### **CONTENU**

L'usage du formulaire *Rapport des dépenses de campagne d'un parti* est obligatoire.

Le représentant officiel ou la représentante officielle doit obligatoirement remplir les annexes 1 à 3 et les joindre à ce rapport, comme on l'explique dans le modèle joint à la présente directive.

Les sections « Signature et déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel » et « Signature et déclaration de la ou du chef intérimaire du parti » doivent être signées pour que le rapport soit recevable.



DGE-270-VF (19-04)

## Rapport des dépenses de campagne du parti

### IDENTIFICATION

Nom du parti	Date du scrutin			Période couverte par ce rapport			
	Année	Mois	Jour	Du	Année	Mois	Jour
Représentant(e) officiel(le) du parti				au	Année	Mois	Jour

### ÉTAT SOMMAIRE DES DÉPENSES DE CAMPAGNE

#### Dépenses de campagne

1	Publicité (annexe 1, total <b>A</b> )		\$
2	Biens et services (annexe 1, total <b>B</b> )		\$
3	Location de locaux (annexe 1, total <b>C</b> )		\$
4	Frais de voyage et de repas (annexe 1, total <b>D</b> )		\$
5	Total partiel (lignes 1 à 4)		\$
6	Dépenses faites, non réclamées par les fournisseurs (annexe 2)		\$
7	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE CAMPAGNE ENGAGÉES</b> (lignes 5 + 6)		\$

### COMPTE UTILISÉ AUX FINS DE LA CAMPAGNE À LA DIRECTION DU PARTI

Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement	N° du compte

**Remarque :** Il est recommandé au représentant officiel du parti de conserver une copie de ce rapport avant de le transmettre au directeur général des élections ou aux bureaux d'Élections Québec.



Nom du parti

## Annexe 2 - État des dépenses faites, non réclamées par les fournisseurs

Nom et adresse du fournisseur	Date d'utilisation du bien ou du service	Nature de la dépense	N° consécutifs des pièces justificatives	Date de la réclamation	Montant de la dépense
<b>TOTAL</b>					

## Annexe 3 - Emprunts\* (établissements financiers et électeurs)

Nom, prénom et adresse du prêteur	Date de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde au début	Montant emprunté dans l'exercice	Montant remboursé dans l'exercice	Solde à la fin
			<b>TOTAL</b>			

\* Inscrire uniquement les emprunts contractés en vertu du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 127.10 de la Loi électorale

## Signature et déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel

Je, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_,  
Prénom Nom

représentant(e) officiel(le) du parti politique autorisé \_\_\_\_\_,  
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la Loi électorale. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'une électrice ou d'un électeur, ils ont été versés volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
2. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées et qui ont été portées à ma connaissance, ainsi que celles du ou des délégués, le cas échéant, sont inscrites au rapport des dépenses de campagne du parti et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi. Toutes les réclamations reçues au plus tard le 60<sup>e</sup> jour suivant celui fixé pour le scrutin ont été acquittées.
3. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le compte bancaire inscrit au présent rapport.
4. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le compte bancaire du parti identifié au présent rapport, sous la responsabilité du représentant officiel.
5. Toutes les dépenses ont été engagées au prix courant du marché.
6. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens des articles 88 (1) et 417 au cours de la campagne à la direction l'ont fait personnellement et volontairement, et le fruit de ce travail ou la fourniture d'un véhicule personnel a été fait sans compensation ni contrepartie.
7. Les renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que ses annexes sont vrais, exacts et complets.

\_\_\_\_\_  
Signature de la représentante officielle ou du représentant officiel

\_\_\_\_\_  
Date

## Signature et déclaration de la ou du chef intérimaire du parti

Je, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_,

Prénom

Nom

chef intérimaire du parti politique autorisé \_\_\_\_\_,

Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. J'ai été informé(e) des règles concernant les dépenses de campagne à la direction d'un parti.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à faire ou à autoriser des dépenses l'obligation de respecter ces règles.
3. Je déclare avoir transmis au représentant officiel toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.
4. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.
5. Je prends acte de la déclaration du représentant officiel.
6. Je vous confirme qu'à ma connaissance, le représentant officiel a réalisé son mandat en conformité avec la Loi électorale.

\_\_\_\_\_  
Signature de la ou du chef intérimaire du parti

, le \_\_\_\_\_

Date